en Ile-de-France
le Pôle de formation
Environnement, Ville & Architecture
148, rue du Faubourg Saint-Martin - 75010 Paris
tél. : 01 40 34 15 23 - mail : fbonhomme@poleformation-idf.org – site internet : www.poleformation-idf.org
N° SIRET : 51207099600016 – Code APE : 8559A
« déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11 75 44549 75 auprès du préfet de région d'Ile-de-France »

LIVRET D'ACCUEIL DU PARTICIPANT A UNE ACTION DE FORMATION CONTINUE

Ce livret a pour but de vous souhaiter la bienvenue.
Vous trouverez dans ce document que nous avons voulu simple et facile d'utilisation, les informations nécessaires au bon déroulement de votre formation : des informations pratiques et des éléments de présentation de notre organisme de formation.

1. Présentation du Pôle de Formation Environnement, Ville & Architecture (Pôle EVA)

Le Pôle de formation ENVIRONNEMENT, VILLE & ARCHITECTURE (Pôle E.V.A.) est enregistré sous le N° 11 75 44549 75 auprès de la Préfecture de région Ile-de-France depuis 2009 et s'est spécialisé dans la formation professionnelle continue à destination des architectes et des maîtres d'œuvre mais également de tous les acteurs du cadre de vie.

Il emploie une trentaine de formateurs qualifiés, vacataires ou salariés, tous professionnels en exercice, et dispense une trentaine de formations courtes de 1 à 8 jours et deux formations diplômantes (en partenariat avec l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée) débouchant sur l'obtention d'un diplôme d'université de niveau I (Master) dans les domaines suivant :

- Le BIM et les outils du BIM
- La maîtrise d'œuvre architecturale et urbaine
- L'entreprise de maîtrise d'œuvre
- Les expertises techniques pour la qualité environnementale
- Les outils numériques

Les programmes détaillés des formations sont consultables sur le site internet du Pôle EVA : www.poleformation-idf.org

Toute formation est conçue sur la base de la réciprocité : le Pôle EVA offre un lieu d'exercice et d'apprentissage avec appui et le soutien des professionnels et le participant apporte ses questionnements, ses observations et remarques tout en s'inscrivant dans la dynamique d'équipe.

Quels publics ?

- Architectes (salariés ou libéraux), chefs de projet, collaborateurs
- Urbanistes
- Ingénieurs
- Paysagistes
- Economistes
- Géomètres
- Maîtres d'œuvre
- Maîtres d'ouvrage et leurs assistants et/ou conseillers
- Conducteurs de travaux
- Entrepreneurs exerçant dans le domaine de l'aménagement du territoire et/ou l'acte de bâtir
- Aménageurs territoriaux et autres professionnels de l'aménagement
- Gestionnaires et mainteneurs de patrimoine
- Responsables immobiliers
- AMO
- DRH
- Personnel administratif des entreprises de maîtrise d'œuvre

Cette liste n'est pas exhaustive.

2. Informations pratiques

Adresse :
Maison de l'Architecture - Les Récollets
148 rue du Faubourg Saint-Martin
75010 Paris

Transports :
Métro : Gare de l'Est (lignes 4,5, 7)
Bus : Gare de l'Est (lignes 30, 31, 32, 38, 39, 46, 47, 56, 65)
Parking : Gare de l'Est

Liste des hôtels à proximité du Pôle EVA :

- **TIMHÔTEL PARIS GARE DE L'EST**
  27 rue des Récollets – Paris 10ème ; tél. : 01 46 07 07 07

- **IBIS PARIS CANAL SAINT-MARTIN**
  12 rue Louis Blanc – Paris 10ème ; tél. : 01 42 01 21 21

- **HÔTEL LIBERTEL CANAL SAINT-MARTIN**
  5 avenue Secrétan – Paris 19ème ; tél. : 01 42 06 62 00

- **BEST WESTERN**
  6 rue Gustave Goublier – Paris 10ème ; tél. : 01 40 40 02 02

- **HÔTEL PARIS LOUIS BLANC**
  232 rue du Faubourg Saint-Martin – Paris 10ème ; tél. : 01 40 34 38 38

Horaires d'ouverture : le Pôle EVA est ouvert au public du lundi au vendredi de 9h00 à 13h00 et de 14h00 à 18h00

Plan d'accès au Pôle EVA : *cf.* plan ci-dessous
A votre arrivée, l'accès à la salle de formation sera indiqué par une signalétique.

Google Maps 148 Rue du Faubourg Saint-Martin

Insérer une

3. L'engagement du Pôle de Formation Environnement, Ville & Architecture (Pôle EVA) sur la qualité de ses actions

Depuis 2009, le Pôle EVA s'est toujours engagé à respecter les critères qualité suivants :

- L'identification précise des objectifs de la formation et son adaptation au public formé ;
- L'adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement à l'offre de formation ;
- Les conditions d'information du public sur l'offre de formation, ses délais d'accès et les résultats obtenus ;
- La prise en compte des appréciations rendues par les participants (à l'issue de la formation chaque participant remplit un questionnaire de satisfaction sur l'ensemble de la formation)

Depuis la mise en place en 2012 d'une politique de qualité des actions de formation par la Branche des entreprises d'architecture, un nombre croissant d'actions de formation du Pôle EVA sont labellisées annuellement : la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et la Formation Professionnelle (CPNEFP) des entreprise d'architecture distingue grâce à ce label les actions de formation, au vu de critères de qualité, et de besoins en formation identifiés comme prioritaires par la Branche.

Leur prise en charge est renforcée pour les salariés relevant d'ACTALIANS. Les formations labellisées portent un logo de la Branche des entreprises d'Architecture :

4. Espace formation

L'espace formation du Pôle EVA dispose de **5 salles de formation et 1 salle de conférence :**

- **1 salle** (*au RDC de la Maison de l'architecture*) **de 53 m2 prévue pour accueillir 20 stagiaires**
- **1 salle** (*au 1er étage de la Maison de l'architecture*) **de 49,50 m2 prévue pour accueillir 20 stagiaires**
- **1 salle** *(au 2ème étage de la Maison de l'architecture*) **de 56 m2 prévue pour accueillir 22 stagiaires**
- **1 salle de conférence** (*Chapelle de la Maison de l'architecture*) **de 180 places de 400 m2**
- **2 salles** (*dans les locaux adjacents du « Centre international d'accueil et d'échanges des Récollets » exploité par la société Le Richemont pour le compte de la RIVP*) **de 80 m2** (*au rez-de-chaussée*) **prévue pour accueillir 20 stagiaires et de 45 m2** (*au 1er étage)* **prévues pour accueillir 12 stagiaires**

toutes équipées avec vidéoprojecteur, écran, paperboard, connexion internet, prises pour les ordinateurs et autre matériel informatique, etc.

Au rez-de-chaussée est situé le Café A avec terrasse qui est un excellent espace détente et offre une restauration rapide sur place.
Il est possible de s'y détendre ou d'échanger à plusieurs en dehors des salles de formation.

Un patio végétalisé permet un accès sur l'extérieur.

Les formations sur les logiciels (REVIT, PAO, CAO / DAO, etc.) ont lieu chez notre partenaire (ACTH) au 15 rue Lucien Sampaix – Paris 10ème et offrent des conditions de travail optimisées : chaque participant dispose d'un poste informatique avec licence et connexion internet haut débit et relié à une imprimante en libre-service.

Le Pôle EVA ne dispose pas de bagagerie, par contre il est possible d'entreposer ses bagages et effets personnels à la permanence du Pôle EVA le temps de la formation.

5. Documents remis aux participants avant le début de formation :

- Convocation à la session de formation (attention : regardez bien l'adresse qui y est mentionnée !)
- Convention de stage qui précise les dates de début et de fin de formation, ainsi que les conditions dans lesquelles les responsables assurent votre encadrement et les modalités de validation (en cas d'obtention d'un diplôme universitaire) : pensez à nous retourner un exemplaire signé au plus tard le 1er jour de la formation dès votre arrivée

6. Normes applicables

Le **Règlement intérieur** du Pôle de formation EVA (ci-joint) est affiché sur notre site internet, il s'applique aux participants de la formation professionnelle continue qui doivent s'y conformer sans restriction ni réserve. Il est adressé aux participants avec leur dossier de convocation et précise les règles applicables en particulier en matière d'hygiène, de sécurité et de discipline.

En dehors du Règlement intérieur, sont applicables :

- Droits et obligations du **Code du travail**

7. Votre principal interlocuteur :

Toutes les questions, suggestions, observations relatives au contenu et/ou aux modalités pratiques d'organisation de la formation sont à adresser à Florian Bonhomme, Directeur délégué du Pôle EVA au 01 40 34 15 23 (mail : fbonhomme@poleformation-idf.org). Vous pourrez tout au long de la formation solliciter un entretien avec lui.

Par ailleurs toute l'équipe pédagogique se tient à votre écoute pour répondre à vos questions et vous guider durant la formation afin qu'elle soit la plus constructive et la plus agréable possible.

Nous vous souhaitons un très bon stage chez Pôle de formation Environnement, Ville & Architecture !

« J'ai lu et j'accepte les conditions énumérées dans ce livret »

le participant

le Directeur délégué
Florian Bonhomme

PÔLE DE FORMATION
ENVIRONNEMENT, VILLE&ARCHITECTURE
LES RÉCOLLETS
148 RUE DU FBG SAINT-MARTIN
75010 PARIS
TEL:0 14034 1523
FBONHOMME@ARCHITECTES-IDF.ORG

P.J. : Règlement intérieur